

Délibération n°2024-05-08bis

Annule et remplace n°2024-05-08

Réf. Nomenclature « Actes » : 3.2

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Ressourcerie de Peyrelevade : vente à la commune

Nombre de membres du conseil	
En exercice	101
Présents	65
Pouvoirs	10
Votants	75

L'an deux mille vingt-quatre, le 12 décembre 2024, à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 2 décembre 2024 par monsieur Pierre Chevalier, Président, s'est réuni à Ussel.

Gilles Barbe est nommé secrétaire de séance.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- **Élus ayant donné pouvoir :**

Calla Tony	à	Sandra Delibit	Saugeras Jean-Pierre	à	Philippe Brugère
Cornelissen Jacqueline	à	Daniel Delpy	Sauviat Jean-Marc	à	Michèle Valibus
Gantheil Robert	à	Philippe Roche	Talvard Françoise	à	Pierrick Cronnier
Parrain Céline	à	Christophe Arfeuillère	Ventadour Elisabeth	à	Yohann Fiancette
Ribeiro Sophie	à	Gilles Barbe	Vimon Barbara	à	Stéphanie Gautier

- **Élus excusés :**

Arnaud Gérard ; Aubessard Anne-Marie ; Bauvy Claude ; Betoule Philippe ; Bézanger Joël ; Boyer Laurence ; Bredèche Robert (représenté) ; Briquet Isabelle ; Brugère Jeremy ; Calonne Vincent ; Chapuis Laëtitia ; Coulaud Danielle ; Delbègue Jean-Pierre ; Faugeron Guy (représenté) ; Granet Henri ; Jouve Nicolas ; Jouve Patrick ; Le Royer Sandrine ; Mazière Daniel ; Monteil Christiane ; Mouty Samuel ; Nirelli Catherine ; Peyrat Nathalie ; Peyraud Stéphane ; Prabonneau Sylvie ; Repezza Guillaume ; Rougerie Christine ; Saugeras Michel (représenté) ; Simandoux Nelly (représenté) ; Soulefour Marie-Christine.

Délibération n°2024-05-08bis



Le président explique que Haute-Corrèze Communauté est propriétaire du bâtiment qui héberge la ressourcerie « L'entraide du Plateau » située sur la commune de Peyrelevade.

Une convention de mise à disposition du local avait été conclue avec l'association « L'entraide du Plateau » en date du 26 septembre 2014 pour une durée de 9 ans. Ensuite, un avenant avait été signé en date du 27 septembre 2023 jusqu'au 31 décembre 2024.

A compter du 1^{er} janvier 2025, il est proposé que ce bâtiment soit cédé à la commune de Peyrelevade.

Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **AUTORISE** le président à signer tous les actes relatifs à la cession de ce bâtiment hébergeant la ressourcerie sur la commune de Peyrelevade, ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de ce projet.

A l'unanimité	
Votants	75
Pour	75
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme,

Délibération certifiée exécutoire après réception de la sous-préfecture,

À Ussel, le 12 décembre 2024

Le Président,
Pierre Chevalier

